

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 9 h 11 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne et Mme Christine Poirier, ainsi que Mme Sandra Desmeules, via l'application Teams, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim.

CE-20231115-3801

TRANSACTION ET QUITTANCE PARTIELLE - FNX-INNOV INC. - 101-20-18464/MAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la transaction et quittance partielle à intervenir entre Ville de Laval et FNX-Innov inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-015245-235;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville ladite transaction et quittance et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-5333)

CE-20231115-3802

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIRECTION GÉNÉRALE

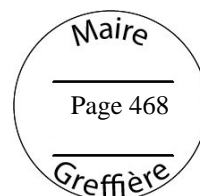
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant la Direction générale, soit:

la réévaluation du poste de responsable du protocole et activités civiques, classe 8, au salaire annuel de 107 541,98 \$ avec un seuil d'engagement de 81 756,75 \$, pour une classe 9, au salaire annuel de 111 525,04 \$ avec un seuil d'engagement de 84 784,79 \$;

code budgétaire: 12101-130100-111150;

le paiement à l'employé visé d'un montant de rétroactivité salariale pour compenser la différence entre son salaire actuel et sa nouvelle



classe salariale, et ce, rétroactivement à la date de son intégration vers l'unité d'accréditation de l'Alliance, suivant le tableau d'estimation produit par le Service des ressources humaines;

code budgétaire: 1-00000-0000-00-143919;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

toutes les actions administratives découlant des présentes recommandations.

(SD-2023-5305)

CE-20231115-3803

PROMOTION - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 49529, engagé au poste de journalier au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5334)

CE-20231115-3804

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 51867, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-5428)

CE-20231115-3805

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54747, pour une période de 52 semaines,



au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5468)

CE-20231115-3806

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 3 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 6 novembre 2023.

(SD-2023-5492)

CE-20231115-3807

ENGAGEMENT PERMANENT - CONSEILLER SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54752, avec une période de probation de 12 mois, au poste de conseiller santé et sécurité du travail au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5508)

CE-20231115-3808

MANDAT - INTELLIGENCE ILLUXI INC. (AMPLIO STRATÉGIES) - FORMATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater Intelligence illuxi inc. (Amplio Stratégies) pour offrir aux employés et gestionnaires de la Ville l'accès à des formations asynchrones sur le développement de compétences de gestion et de compétences transversales via la plateforme Campus Amplio, au montant total de 12 877,20 \$.

(CT:1774180)
(SD-2023-5514)

CE-20231115-3809

ENGAGEMENT PERMANENT - RESPONSABLE PLANIFICATION ET PROGRAMMATION GRANDS PARCS ET PLEIN AIR DE PROXIMITÉ - CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54785, avec une période de probation de 12 mois, au poste de responsable planification et programmation grands parcs et plein air de proximité au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5568)

CE-20231115-3810

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DES
TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau des transactions et des investissements immobiliers, soit:

la création d'un poste en surplus de structure de directeur bureau des transactions et des investissements immobiliers qui sera aboli à la date effective de retraite de l'employé identifié au rapport RH joint au sommaire décisionnel ou au plus tard, le 1er avril 2024;

code budgétaire: 14101-132300-111110;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5588)

CE-20231115-3811

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE - RÉAFFECTATION ET NOMINATION
- BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS
IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau des transactions et des investissements immobiliers, soit:

la réaffectation de l'employé identifié au rapport RH joint au sommaire décisionnel du poste permanent de directeur bureau des transactions et des investissements immobiliers (0001), au poste de directeur bureau des transactions et des investissements immobiliers



en surplus de structure, et ce, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 14101-132300-111110;

la nomination de l'employé identifié au rapport RH joint au sommaire décisionnel, avec une période de probation de 6 mois, au poste de directeur bureau des transactions et des investissements immobiliers, au salaire identifié au rapport RH ci-dessus mentionné;

code budgétaire: 14101-132300-111110.

(SD-2023-5588)

CE-20231115-3812

STAGE - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'employé numéro 54786 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 5 semaines, au poste de stagiaire au Service de la gestion de l'eau, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5593)

CE-20231115-3813

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - RESSOURCES HUMAINES - OCTOBRE 2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de reddition de comptes mensuel du Service des ressources humaines pour le mois d'octobre 2023.

(SD-2023-5605)

CE-20231115-3814

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant 7 726,32 \$ requis pour défrayer le coût des services professionnels de Services AgriXpert pour la réalisation des études préliminaires sur les sites de remembrement numéro 6 et 16, nécessaire à des fins de remise en culture de terres agricoles en friche site de remembrement de la zone agricole permanente.

(CT:1773300)

(SD-2023-5372)



CE-20231115-3815

DÉPENSE - FONDS POUR LE REMEMBREMENT AGRICOLE -
SERVICES AGRIXPERT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 7 056 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des services professionnels de Services AgriXpert pour la réalisation des études préliminaires sur les sites de remembrement numéro 6 et 16, nécessaire à des fins de remise en culture de terres agricoles en friche site de remembrement de la zone agricole permanente, et ce, pris à même les sommes disponibles au fonds pour le remembrement agricole.

(CT:1773300)
(SD-2023-5372)

À 11 h 24, la séance est suspendue.

À 13 h 38, la séance se poursuit. Tous les membres sont présents.

À 14 h 24, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim